MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE

Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais

Dossier suivi par : TUDOR Andreea
Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 26 00268 U6201
Adresse du projet :5 RUE ETIENNE DOLET 62300 Lens
Déposé en mairie le : 02/11/2026
Reçu au service le : 04/11/2026
Nature des travaux: 11163 Remplacement de menuiseries

Demandeur :
Monsieur MAZURE PIERRE
95 RUE VICTOR HUGO
62300 Lens

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié . **L'Architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1) Ce projet est situé dans un environnement bâti urbain qui participe à la qualité des abords et à la présentation du monument historique cité en annexe.
Il porte sur le remplacement de la porte d'entrée et la remise en peinture de la façade d'une maison de ville ancienne datant d'avant 1945.
Afin de favoriser l'insertion de ce projet aux abords du monument, il convient de respecter les prescriptions suivantes :
- Les portes planes, les formes arrondies, triangulaires ou autres formes atypiques ne sont pas adaptées au patrimoine ancien. La porte doit reprendre un dessin traditionnel avec cadres moulurés, plinthe et un vitrage rectangulaire, similaire à la porte ancienne.
- Le suremploi des menuiseries blanches, grises anthracite et noires, banalise fortement les façades anciennes. La porte d'entrée doit être de couleur comme traditionnellement : brun, bordeaux, vert foncé, bleu foncé, bleu-gris, gris-vert, gris-beige, etc.

Fait à Arras



Signé électroniquement par
Andreea TUDOR
Le 06/11/2026 à 11:18

Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de département par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cas où la décision d'urbanisme est prise au nom de l'État en application du b) de l'article L.422-1 ou de l'article L.422-2 du code de l'urbanisme, le préfet de région est compétent (Direction régionale des Affaires culturelles des Hauts-de-France - 1-3 rue du Lombard CS 80016 - 59041 Lille Cedex) et doit être saisi dans les mêmes conditions.

ANNEXE :

Monument aux morts du rond-point Van Pelt situé à 62498|Lens.